

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 23 SEPTEMBRE 2019

À une séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 23 septembre 2019 à 19h00 à la salle de conférence de l'édifice municipal, située au 88 rue Principale Nord, à laquelle assemblée étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M. Tommy Gauthier  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M. Billy Hovington

ABSENCE : M<sup>me</sup> Isabelle Tremblay

Tous membres et formant quorum.

Assistent également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>me</sup> Linda Gauvin, adjointe administrative

#### **Vérification du quorum et ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

#### RÉSOLUTION 2019-09-336

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Acceptation des comptes à payer pour le mois d'août 2019 ;**
- 04. Transport, hygiène du milieu et urbanisme :**
  - a) Demande de dérogation mineure 2019-05 des immeubles Michael Rossy inc, pour le 63, rue Principale Nord ;
  - b) Offre de service professionnel (Installation septique – Quai de l'Anse-de-Roche);
  - c) Dépôt – Rapport de stratégie d'économie d'eau potable ;
- 05. Affaires nouvelles :**
  - a) Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Autorisation de déboursés ;
  - b) Surveillance environnementale – Travaux au quai de l'Anse-de-Roche ;

- c) Embauche officielle d'un directeur des travaux publics et urbanisme ;
- d) Souper / soirée bénéfique fibrose kystique – 23 novembre 2019 ;
- e) Dépôt d'une correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 6 septembre 2019, nous informant que le règlement 574 (travaux quai de l'Anse-de-Roche) a été approuvé ;
- f) Ouverture emprunt temporaire - Règlement 574 ;
- g) Correspondance - Offre de services de M. Guy Brisson – Mise en forme et pratique de l'ABC du Hockey ;
- h) Correspondance - Action chômage Côte-Nord – Invitation au débat des candidats le 3 octobre prochain, à 18h à l'Écono Lodge de Forestville ;
- i) Semaine nationale des JOURNAUX - Journal Haute-Côte-Nord ;
- j) Invitation à la Journée de l'arbre - Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac - 26 septembre 2019 ;
- k) Installation d'un drain pluvial – Rue Mayrand ;
- l) Branchement d'aqueduc et d'égout - Magasin Rossy – Rue Zachary ;
- m) Invitations des candidats pour les élections fédérales du 21 octobre 2019 ;
- n) Brunch-bénéfice - Association de la Rivière Sainte-Marguerite ;

**06. Période de questions**

**07. Levée de la séance**

RÉSOLUTION 2019-09-337

**Acceptation des comptes à payer pour le mois d'août 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantale Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 9 septembre 2019 totalisant 132 893,91\$ au fonds général, ainsi que les dépenses payées au 9 septembre 2019 au montant de 56 179,45\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

**TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET URBANISME**

RÉSOLUTION 2019-09-338

**Demande de dérogation mineure 2019-05 des immeubles Michael Rossy inc,  
pour le 63, rue Principale Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété fait partie de la zone 02-C;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment commercial aurait une marge de recul avant de 2.1 mètres, alors que la réglementation municipale prévoit une marge de recul avant de 6 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'empiètement concerne seulement deux coins du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** le stationnement des vanes, lors du déchargement, pourra se faire convenablement à l'intérieur du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande aux élus de la Municipalité de Sacré-Cœur d'accepter cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis public a été publié le 23 août 2019 aux endroits prévus ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires voisins ont été informé de la présente demande de dérogation ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains voisins ont manifesté leur opinion défavorable au projet de construction ;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la construction du magasin « Les immeubles Michael Rossy inc. » pour le 63, rue Principale Nord, aux conditions suivantes :

- Que l'édifice se dégage de la bande riveraine ;
- Que la marge de recul avant soit d'au moins 3 mètres en face de la rue Zachary ;
- Que le stationnement soit rapproché du bâtiment plutôt que sur la bordure du Lot # 4 700 769 ;
- Qu'un plan d'implantation modifié sera remis ;

#### RÉSOLUTION 2019-09-339

##### **Offre de service professionnelle (Installation septique – Quai Anse-de-Roche)**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de procéder à une installation septique conforme au Quai de l'Anse-de-Roche ;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis et un CA du MDDELCC est requis ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantale Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service professionnel de Stantec Experts-conseils ltée au montant d'environ 4 048.61\$, plus taxes, pour rédiger les plans et devis et demande de CA au MDDELCC : le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt 574.

##### **Dépôt – Rapport de stratégie d'économie d'eau potable**

Il est convenu de reporter ce point à la séance ordinaire du 15 octobre 2019.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### RÉSOLUTION 2019-09-340

##### **Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Autorisation de déboursés**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'Habitation du Québec a approuvé en date du 5 juin dernier, un budget de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur Inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget révisé fait état de revenus de 106 154\$ et des dépenses de 360 898\$ pour un déficit à répartir de 254 744\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Sacré-Cœur a déjà approuvé, par résolution numéro 2019-07-257, le budget révisé au 5 juin ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le déboursement de la somme de 25 474\$, représentant la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur pour le budget révisé au 5 juin 2019.

## RÉSOLUTION 2019-09-341

### **Surveillance environnementale - Travaux au quai de l'Anse-de-Roche**

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux de dragage au quai de l'Anse-de-Roche, une surveillance environnementale doit être réalisée ;

**CONSIDÉRANT QUE** WSP possède l'expertise pour cette surveillance ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019-09-313 est incomplète ;

**CONSIDÉRANT QUE** la surveillance environnementale est d'environ 1 838\$ plus taxes, par semaine de travaux ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Billy Hovington et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le mandat de surveillance environnementale à WSP pour environ 1 838\$/semaine de travaux, plus taxes : le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt #574.

## RÉSOLUTION 2019-09-342

### **Embauche officielle d'un directeur des travaux publics et urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, M. Martin Girard est en période de probation au poste de directeur des travaux publics et urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Girard a terminé sa période d'essai de 830 heures ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, est satisfait des services rendus par M. Girard ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'officialiser l'embauche de M. Martin Girard au poste de directeur des travaux publics et urbanisme et d'autoriser M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, à négocier et signer une entente de travail avec M. Martin Girard pour l'année 2020.

## RÉSOLUTION 2019-09-343

### **Souper / soirée bénéfique fibrose kystique – 23 novembre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** dans une correspondance datée de septembre dernier, M<sup>me</sup> Mélanie Lavoie et M<sup>me</sup> Nadine McNicoll se sont adressées à la Municipalité de Sacré-Cœur afin d'obtenir la location de la salle *Le Cœur du Fjord* et du système de sonorisation gratuitement, pour la tenue d'un souper/soirée bénéfique, qui aura lieu le 23 novembre prochain, au profit de la recherche sur la fibrose kystique ;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantale Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder la gratuité sur la location de la salle *Le Cœur du Fjord*, entretien ménager inclus, pour la tenue d'un souper / soirée bénéfique le 23 novembre prochain, au profit de la recherche sur la fibrose kystique.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'offrir gratuitement la location du système de sonorisation conditionnellement à ce que celui-ci soit opéré par un sonorisateur qualifié, qui lui, sera aux frais de l'organisation.

### **Correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Dépôt d'une correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 6 septembre 2019, nous informant que le règlement 574 (travaux quai de l'Anse-de-Roche) a été approuvé.

#### RÉSOLUTION 2019-09-344

#### **Ouverture emprunt temporaire – Règlement 574**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de cette municipalité a, lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2019, adopté un règlement décrétant des travaux de dragage de la marina et de la rampe de mise à l'eau et enrochement du mur nord, des travaux d'amélioration du quai de l'Anse-de-Roche, des travaux de compensation sur la rivière Sainte-Marguerite et à un emprunt n'excédant pas la somme de 1 470 374 \$ par billet, remboursable sur une période de 20 ans supporté par l'ensemble des biens-fonds imposables de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 574, au montant de 1 281 655 \$, en date du 6 septembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être terminés d'ici le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de défrayer ces travaux au moyen d'un emprunt temporaire en attendant le financement à long terme ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur demande par les présentes à la Caisse Populaire du Saguenay-Saint-Laurent, un emprunt temporaire n'excédant pas la somme de 1 281 655 \$ en attendant le financement à long terme du règlement numéro 574.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** Mme Lise Boulianne, maire et M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document à cet effet.

#### **Correspondance – Offre de services de M. Guy Brisson – Mise en forme et pratique de l'ABC du Hockey**

Il est convenu de reporter ce point à la séance ordinaire du 15 octobre 2019.

#### **Correspondance – Action chômage Côte-Nord – Invitation au débat des candidats le 3 octobre prochain, à 18h à l'Écono Lodge de Forestville**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés de l'invitation d'Action chômage Côte-Nord à assister au débat des candidats le 3 octobre 2019, à 18h à l'Écono Lodge de Forestville.

## RÉSOLUTION 2019-09-345

### **Semaine nationale des JOURNAUX - Journal Haute-Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT** la correspondance datée du 18 septembre dernier de M<sup>me</sup> Joanne Tremblay, du journal Haute-Côte-Nord, nous informant de la semaine nationale des JOURNAUX, qui se tiendra du 6 au 12 octobre prochain ;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Tremblay recrute des collaborateurs pour faire partie d'un cahier spécial pour souligner l'événement ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux formats de publicités sont disponibles, soit un quart de page au tarif de 185\$, plus taxes ou une demi-page au tarif de 294\$, plus taxes ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une publicité d'une demi-page dans le cahier spécial du journal Haute-Côte-Nord pour souligner la semaine nationale des JOURNAUX, au montant d'environ 294\$ plus taxes : le coût étant approprié à même le budget régulier.

### **Invitation à la journée de l'arbre**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés qu'à l'occasion de la Journée de l'arbre, la Corporation B.E.S.T Golf de Tadoussac invite la population à se joindre à eux pour l'événement, qui a pour but de planter 200 arbres, le 26 septembre 2019, à 8h, au Club de golf Tadoussac. Il est à noter que M<sup>me</sup> Nada Deschênes, conseillère, participera à cet événement avec ses élèves.

## RÉSOLUTION 2019-09-346

### **Installation d'un drain pluvial – Rue Mayrand**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux travaux effectués sur la rue Mayrand par Construction Rock Dufour, une partie basse dans le pavage retient l'eau vis-à-vis les résidences du 72 et 74, rue Mayrand ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour régler la situation, il y a lieu d'installer un regard d'égout pluvial raccordé à la conduite d'égout pluvial au centre du chemin ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Municipalité de Sacré-Cœur à procéder à l'installation d'un drain pluvial dans la rue Mayrand pour une somme d'environ 7 000\$ : le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt #554.

## RÉSOLUTION 2019-09-347

### **Branchement d'aqueduc et égout – Magasin Rossy – Rue Zachary**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Municipalité de Sacré-Cœur à procéder au branchement des conduits d'aqueduc et d'égout sur la rue Zachary, pour brancher le futur magasin Rossy.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que c'est la municipalité de Sacré-Coeur qui agira comme maître d'œuvre lors des travaux et que les coûts desdits travaux seront facturés à « Les immeubles Michael Rossy inc. ».

RÉSOLUTION 2019-09-348

**Invitation des candidats pour les élections fédérales du 21 octobre 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inviter les candidats aux élections fédérales du 21 octobre prochain, à venir rencontrer le conseil.

RÉSOLUTION 2019-09-349

**Brunch-bénéfice – Association de la Rivière Sainte-Marguerite**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de la Rivière Sainte-Marguerite organise un brunch-bénéfice qui aura lieu le 27 octobre prochain à la salle Le Cœur du Fjord ;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire ainsi que des membres du conseil, ont manifesté leur désir d'assister à ce brunch-bénéfice ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Billy Hovington et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire ainsi que tous les conseillers qui veulent assister au brunch-bénéfice pour l'Association de la Rivière Sainte-Marguerite qui se tiendra le 27 octobre prochain, à y assister; et d'autoriser le remboursement de leurs billets d'entrée : le cout étant approprié à même le budget régulier ;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

RÉSOLUTION 2019-09-350

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Dufour que la séance soit levée à 19h30.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire

\_\_\_\_\_  
Jeannot Lepage, directeur général et  
secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE  
TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire